

**IMPORTANT**

**Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,  
Mesdames, Messieurs les Présidents de Ligues  
Régionales,  
Mesdames, Messieurs les Officiels de match**

Marcoussis, le 22 avril 2022

## **DIRECTIVES A APPLIQUER LORS DES RENCONTRES DE PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2021/2022**

Les phases finales des Championnats de France vont débiter en cette fin du mois d'avril. Afin de permettre la bonne organisation des rencontres, il est important de faire un récapitulatif des rôles de chaque acteur : clubs participants, clubs organisateurs, ligues organisatrices et officiels de match.

**Ces dispositions diffèrent selon que les rencontres se déroulent en A/R ou sur terrain neutre.**

### **I. MATCHS ALLER/RETOUR (NAT, 1<sup>ERE</sup>, 2<sup>EME</sup> ET 3<sup>EME</sup> DIVISIONS FEDERALES)**

Le calendrier des phases finales de ces compétitions est le suivant :

<b>DATES</b>	<b>Nationale</b>	<b>1<sup>ère</sup> Division Fédérale</b>	<b>2<sup>ème</sup> Division Fédérale</b>	<b>3<sup>ème</sup> Division Fédérale</b>
23-24/04		1/8 <sup>ème</sup> ALLER Barrages Accession ALLER		BARRAGES
30/04 - 01/05		1/8 <sup>ème</sup> RETOUR Barrages Accession RETOUR		1/32 <sup>ème</sup> ALLER
07-08/05		1/4 ALLER	1/16 <sup>ème</sup> ALLER	1/32 <sup>ème</sup> RETOUR
14-15/05	BARRAGES	1/4 RETOUR	1/16 <sup>ème</sup> RETOUR	1/16 <sup>ème</sup> ALLER
21-22/05	1/2 finales ALLER			1/16 <sup>ème</sup> RETOUR
28-29/05	1/2 finales RETOUR	1/2 finales ALLER	1/8 <sup>ème</sup> ALLER Barrages Accession ALLER	
04-05/06	<b>FINALE</b>	1/2 finales RETOUR	1/8 <sup>ème</sup> RETOUR Barrages Accession RETOUR	1/8 <sup>ème</sup> Barrages Accession ALLER
11-12/06		<b>FINALE</b>	1/4 de finale	1/4 Barrages Accession RETOUR
18-19/06			1/2 finales	1/2 finales
25-26/06			<b>FINALE</b>	<b>FINALE</b>

**Attention** : Les matchs sont saisis sur Oval-e 2 le dimanche à 15h par défaut. Cependant, vous avez la possibilité de modifier le jour et l'heure de la rencontre via le module Ovale. En cas de match télévisé, le jour et l'heure seront fixés en fonction des impératifs du diffuseur.

## 1. ROLE DES OFFICIELS DE MATCH

---

### > AVANT MATCH :

- Prendre connaissance de sa désignation puis éditer une feuille de match papier dans le cas où un problème avec la FDMD surviendrait en jour de match.  
**NB :** Afin d'en éviter une mauvaise utilisation, il est demandé d'éditer spécifiquement les documents de la rencontre sur l'espace dédié Ovale 2.0 (fiche structure FFR/Documents administratifs).
- Prendre connaissance des articles 454 et 455 des Règlements Généraux pour que la rencontre se déroule en bonne et due forme. Disponibles sur le site : <https://www.ffr.fr/ffr/publications-officielles/reglements-generaux>
- Lors du match retour, prendre connaissance des résultats du match « aller » pour gérer les cas d'égalité à la fin du match retour. La Fédération transmettra les résultats du match « aller » à tous les officiels par mail avec l'adresse **COMPETITIONS@FFR.FR**
- La D.N.A désigne des arbitres assistants (JT) sur toutes les rencontres des phases finales de Nationale, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Divisions Fédérales. Un arbitre suppléant (n°4) pourra également être désigné sur certaines rencontres par la D.N.A. (règle n°6).

**NB :** Tous les officiels de match de la rencontre « retour » devront s'assurer :

- que leurs coordonnées téléphoniques et l'adresse mail soient correctes dans leur fiche Ovale 2.0,
- d'avoir reçu le jeudi soir de la bonne réception du résultat « aller ». En cas d'absence de cette information, ils devront impérativement contacter le vendredi matin par mail la Fédération à [competitions@ffr.fr](mailto:competitions@ffr.fr)

### > APRES LE MATCH :

- Sur les rencontres de phases finales en « aller-retour », l'association organisatrice règle les sommes dues aux officiels de matchs à l'issue de la rencontre (article 641-1-3), sur présentation des fiches de frais. Les fiches de frais reçues à la FFR ne seront pas traitées et retournées à l'expéditeur (Art 617 et 637 des RG).
- Valider la FDMD sans erreur pour transmission immédiate sur Ovale-2.
- En cas de problème avec l'application Feuille de Match :
  - Rédiger une feuille de match papier
  - Saisir le détail du score sur Ovale 2.0 au plus tard le dimanche à 20h
  - Transmettre par mail un scan de votre rapport arbitre à : [rapport-officiel@ffr.fr](mailto:rapport-officiel@ffr.fr) au plus tard le dimanche à 20h
  - Poster votre rapport dès le lundi matin, à l'adresse suivante : Fédération Française de Rugby – 3-5 Rue Jean de Montaigu – 91463 Marcoussis Cedex.
  - *Joindre impérativement un rapport explicatif, en particulier dans les cas suivants :*
    - Réclamation déposée par un des deux clubs (ou les deux),
    - Manquement à l'article 235,
    - Match arrêté,
    - Effectif incomplet,
    - Forfait (avant ou pendant la rencontre),
    - En cas d'égalité et/ou tirs au but (article 454 et 455)

**IMPORTANT :** En cas d'incidents listés ci-dessus, les officiels doivent impérativement contacter, le jour de la rencontre, la permanence téléphonique compétitions de la FFR au **01 69 63 64 00** jusqu'au dimanche soir 19h00.

## 2. ROLE DES LIGUES ORGANISATRICES

---

### AVANT LA RENCONTRE :

En 2<sup>ème</sup> Division Fédérale et 3<sup>ème</sup> Division Fédérale, les ligues doivent désigner les représentants fédéraux « RF2 », sauf pour les finales de ces compétitions (pour rappel, les RF1 sont désignés par la F.F.R. sur les rencontres de Nationale et 1<sup>ère</sup> Division Fédérale).

## 3. ROLE DES CLUBS ORGANISATEURS

---

- Contrôler la désignation des officiels :
  - Arbitre de champ (désignation D.N.A.)
  - Arbitres assistants (désignation D.N.A.)
  - RF1 (pour les rencontres de 1DF, désignation F.F.R.) ou RF2 (pour les rencontres de 2DF et 3DF, désignation ligue)
  - Le cas échéant arbitre suppléant (désignation D.N.A.).
  
- En lien avec le représentant fédéral : désigner un dirigeant du club qui sera chargé de saisir les informations de score sur l'application « jour de match »

### **Rappel du règlement financier s'appliquant aux rencontres de phases finales en « aller-retour » :**

- La recette est conservée par l'association organisatrice (qui fera son affaire de l'acquittement éventuel de la T.V.A. auprès du Trésor Public).
- Les frais des matches sont exclusivement à la charge des associations participantes.
- L'association organisatrice règle les sommes dues aux officiels de matches en application de l'article 637 des présents règlements. (art. 641.3 des RG)

## 4. ROLE DES CLUBS PARTICIPANTS

---

Toutes les informations relatives aux oppositions et au terrain seront disponibles sur Ovale 2.0.

Contactez votre adversaire pour l'informer des couleurs de maillots (*art 415-2 des RG*).

Possibilité de modifier le jour et l'heure de la rencontre via le module Ovale. Une telle demande devra parvenir **avant le mercredi 12h précédant la rencontre.**

## II. MATCHS ELIMINATOIRES SUR TERRAINS NEUTRES (TOUTES LES COMPETITIONS)

### 1. ROLE DES OFFICIELS :

#### AVANT LE MATCH :

➤ Prendre connaissance de sa désignation puis éditer le rapport officiel (en cas de défaillance de la FDMD).  
NB : Afin d'en éviter une mauvaise utilisation, il est demandé d'éditer spécifiquement les documents de la rencontre sur l'espace dédié Ovale 2.0 (fiche structure FFR/Documents administratifs).

Pour les **délégués financiers désignés par la F.F.R.**, le rapport financier de la rencontre est à générer et à télécharger sur la fiche de la rencontre (Fiche signalétique → Actions → Télécharger rapport financier)

➤ Prendre connaissance des articles 454 et 455 Règlements Généraux ci-joint pour que la rencontre se déroule en bonne et due forme. Disponibles sur le site : <https://www.ffr.fr/ffr/publications-officielles/reglements-generaux>

➤ S'assurer de la couleur des tenues des deux équipes (*art 415.2*)

En dehors des ½ finales et des finales de championnat de France où les JT sont désignés par la FFR, les juges de touche sont désignés parmi les remplaçants des deux équipes (1 par équipe).

NB : les JT non-désignés par la FFR n'ont aucun droit à remboursement de leurs frais de déplacement par la FFR, et ne doivent pas être intégrés au rapport financier.

#### APRES LE MATCH :

➤ Remettre votre fiche de frais au délégué financier ou à défaut au club organisateur et le joindre avec le rapport financier. Ces documents seront par la suite remis à la ligue organisatrice. Les fiches de frais reçues à la FFR sans la validation de la Ligue Régionale ne seront pas traitées et seront retournées à l'expéditeur. (*Art 617 et 637 des RG*)

➤ Valider la FDMD sans erreur pour transmission immédiate sur Ovale-2.

➤ En cas de problème avec l'application Feuille de Match :

- Rédiger une feuille de match papier
- Saisir le détail du score sur Ovale 2.0 au plus tard le dimanche à 20h
- Transmettre par mail un scan de votre rapport arbitre à : [rapport-officiel@ffr.fr](mailto:rapport-officiel@ffr.fr) au plus tard le dimanche à 20h
- Poster votre rapport dès le lundi matin, à l'adresse suivante : Fédération Française de Rugby – 3-5 Rue Jean de Montaigu – 91463 Marcoussis Cedex.
- Joindre impérativement un rapport explicatif, en particulier dans les cas suivants :
  - Réclamation déposée par un des deux clubs (ou les deux),
  - Manquement à l'article 235,
  - Match arrêté,
  - Effectif incomplet,
  - Forfait (avant ou pendant la rencontre),
  - En cas d'égalité et/ou tirs au but (article 454 et 455)

**IMPORTANT** : En cas d'incidents listés ci-dessus, les officiels doivent impérativement contacter, le jour de la rencontre, la permanence téléphonique compétitions de la FFR au **01 69 63 64 00** jusqu'au dimanche soir 19h00.

## 2. RÔLE DES LIGUES ORGANISATRICES :

---

### AVANT LA RENCONTRE :

- Désigner le club organisateur qui accueillera la rencontre (*voir art 435 des RG*) dès réception des oppositions transmises par la FFR et le saisir dans Ovale 2.0.

NB : cf. note aux ligues régionales 2021/2022 relative à l'attribution des terrains neutres.

- Faire parvenir aux clubs organisateurs le rapport financier ainsi que la billetterie, en quantité suffisante, destinée à la rencontre.
- Désigner les représentants fédéraux « RF2 » (en dehors des finales de championnat de France où des « RF2 » seront désignés par la FFR, et pour la Nationale, 1<sup>ère</sup> Division, Reichel Espoirs, Elite 1 Féminine et Elite 2 Féminine où un représentant fédéral « RF1 » sera désigné par la FFR).
- Les ligues régionales gèrent les modifications éventuelles d'horaires sur Ovale 2.0 et en informent les clubs participants, les officiels et le pôle compétitions de la FFR.

### APRES LA RENCONTRE :

- Récupérer le rapport financier dûment complété avec la billetterie et les fiches de frais.
- Transmettre les rapports financiers dès leur arrivée à la ligue sans attendre d'en avoir plusieurs, de façon que la Trésorerie Fédérale puisse les enregistrer le plus rapidement possible.
- Transmettre les documents utiles à la FFR après contrôle.

## 3. RÔLE DES CLUBS ORGANISATEURS :

---

- Contrôler la billetterie envoyée par la ligue organisatrice (*art 423.6 des RG ci-joint*).
- Contrôler la désignation des officiels.
- En lien avec le représentant fédéral : désigner un dirigeant du club qui sera chargé de saisir les informations de score sur l'application « jour de match »

En cas d'absence d'arbitre officiel, faire appliquer la règle 6- A des règles du jeu FFR (<https://www.ffr.fr/Publications-officielles/Statuts-et-reglements/Reglements-sportifs/Regles-du-jeu>)

## 4. RÔLE DES CLUBS PARTICIPANTS :

---

- Toutes les informations relatives aux oppositions et au terrain seront disponibles sur Ovale 2.0.
- Contacter son adversaire pour l'informer des couleurs de maillots (*art 415-2 des RG*).
- Possibilité de modifier le jour et l'heure de la rencontre avec avis des deux clubs et de la ligue organisatrice qui, en cas d'avis favorable, transmettra la demande à la FFR avant le mercredi 12h.

### III. MATCHS ELIMINATOIRES SUR LE TERRAIN DU MIEUX CLASSE

#### 1. ROLE DES OFFICIELS :

##### AVANT LE MATCH :

- Prendre connaissance de sa désignation puis éditer le rapport officiel qui servira en cas de défaillance de la FDMD.

NB : Afin d'en éviter une mauvaise utilisation, il est demandé d'éditer spécifiquement les documents de la rencontre sur l'espace dédié Ovale 2.0 (fiche structure FFR/Documents administratifs).

- Prendre connaissance des articles 454 et 455 Règlements Généraux pour que la rencontre se déroule en bonne et due forme. Disponibles sur le site : <https://www.ffr.fr/ffr/publications-officielles/reglements-generaux>
- S'assurer de la couleur des tenues des deux équipes (*art 415.2 des RG*)

En dehors des 1/2 finales et des finales de championnat de France où les JT sont désignés par la FFR, les juges de touche sont désignés parmi les remplaçants des deux équipes (1 par équipe).

NB : les JT non-désignés par la FFR n'ont aucun droit à remboursement de leurs frais de déplacement par la FFR, et ne doivent pas être intégrés au rapport financier.

##### APRES LE MATCH :

- Valider la FDMD sans erreur pour transmission immédiate sur Ovale-2.
- En cas de problème avec l'application Feuille de Match :
  - Rédiger une feuille de match papier
  - Saisir le détail du score sur Ovale 2.0 au plus tard le dimanche à 20h
  - Transmettre par mail un scan de votre rapport arbitre à : [rapport-officiel@ffr.fr](mailto:rapport-officiel@ffr.fr) au plus tard le dimanche à 20h
  - Poster votre rapport dès le lundi matin, à l'adresse suivante : Fédération Française de Rugby – 3-5 Rue Jean de Montaigu – 91463 Marcoussis Cedex.
  - *Joindre impérativement un rapport explicatif, en particulier dans les cas suivants :*
    - Réclamation déposée par un des deux clubs (ou les deux),
    - Manquement à l'article 235,
    - Match arrêté,
    - Effectif incomplet,
    - Forfait (avant ou pendant la rencontre),
    - En cas d'égalité et/ou tirs au but (article 454 et 455)

**IMPORTANT** : En cas d'incidents listés ci-dessus, les officiels doivent impérativement contacter, le jour de la rencontre, la permanence téléphonique compétitions de la FFR au **01 69 63 64 00** jusqu'au dimanche soir 19h00.

## 2. RÔLE DES CLUBS ORGANISATEURS :

---

- Contrôler la désignation des officiels.
- En lien avec le représentant fédéral : désigner un dirigeant du club qui sera chargé de saisir les informations de score sur l'application « jour de match »

En cas d'absence d'arbitre officiel, faire appliquer la règle 6- A des règles du jeu FFR (<https://www.ffr.fr/Publications-officielles/Statuts-et-reglements/Reglements-sportifs/Regles-du-jeu>)

Rappel du règlement financier :

Pour les rencontres sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase qualificative, il sera fait application du règlement financier des phases qualificatives des compétitions concernées.

## 3. RÔLE DES CLUBS PARTICIPANTS :

---

- Toutes les informations relatives aux oppositions et au terrain seront disponibles sur Ovale 2.0.
- Contacter son adversaire pour l'informer des couleurs de maillots (*art 415-2 des RG*).
- Possibilité de modifier le jour et l'heure de la rencontre via le module Ovale.

Sachant pouvoir compter sur votre totale implication pour une application sans faille de ces dispositions, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations sportives.

**Christian DULLIN**

**Secrétaire Général**



### **Copies :**

- M. Le Trésorier Général de la FFR
- M. le Vice-Président en charge du Rugby Amateur
- M. le Directeur Général de la FFR
- M. le Directeur National de l'Arbitrage pour diffusion aux officiels de match
- M. le Président de la Commission des Représentants Fédéraux
- MM. les Présidents des Ligues Régionales pour information aux clubs
- MM. les Secrétaires Généraux des Ligues Régionales